

Les missions

Les missions du service se déclinent selon 5 axes :

- Accompagner
- Informer
- Apprendre
- Prévenir et soigner
- Favoriser une meilleure participation sociale

L'admission

La notification est le premier élément de l'admission au SESSAD Clairejoie. Celle-ci est émise par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

La C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) doit être saisie par les parents.

Pour contacter la C.D.A.P.H. :

Maison Départementale de l'Autonomie
Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
03400 YZEURE
04 70 34 15 25

L'admission est prononcée par le Responsable du secteur enfance UNAPEI en fonction des places disponibles.

L'équipe

Tous les personnels sont formés aux techniques recommandées par la HAS (*Haute Autorité de Santé*) concernant l'accompagnement des enfants avec autisme.

HAMEL Éric Responsable secteur enfance

CIVADE Guillaume Chef de service

BOILARD Marine Psychologue

CHEVALLIER Cécile Educatrice Spécialisée

VICHY Alexa Educatrice spécialisée

**CORNIEUX – MANTEL
Frédérique** Psychomotricienne

GIRAUD Mélanie Infirmière

Pour qui ?

10 places pour enfants de 3 à 20 ans

- Ayant des Troubles du Spectre Autistique ou des Troubles Psychiques

Les types d'interventions

Les interventions du SESSAD CLAIREJOIE se font essentiellement dans les lieux de vie de l'enfant, à savoir à l'école, à domicile ou tout autre lieu que fréquente l'enfant. Les transports des enfants sont dans la majorité des cas du ressort des familles.

Selon les besoins de l'enfant, et en fonction des moyens prévus dans le PIA pour en atteindre les objectifs, il est possible de prévoir des interventions dans les locaux du SESSAD. Les repas sont pris en charge par les familles. L'intervention de professionnels libéraux conventionnés et du plateau technique du secteur enfance (médecins, infirmière, Assistante de Service Social...) est possible.

Un **projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur du service, en cohérence avec le Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS) établi par la CDAPH

Le PIA est le document important pour **votre enfant car il définit de manière précise les axes de travail et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.**

Il est établi après une période d'observation de 2 mois maximum qui constituent la phase d'accueil. Pendant cette période, les parents sont étroitement associés à cette démarche d'évaluation qui vise à définir un projet pertinent et opérationnel.

Le public et les partenaires

Hôpital de
Moulins et
Yzeure
CAMSP
CMP

DT ARS
Auvergne
Rhône - Alpes

Education
Nationale

SESSAD
CLAIREJOIE

Association
Unapei
PAYS
D'ALLIER

 Unapei

PAYS D'ALLIER
APEAH - ENVOL

Nous contacter

Pour joindre Guillaume CIVADE, chef de service :

☎ 06 98 13 17 98

Cs.sessad.mls@unapei03.fr

Gaëlle MONIN, secrétaire :

sessad.mls@unapei03.fr

Pour joindre les différents professionnels :

Marine BOILARD :

06 63 71 62 58

Cécile CHEVALLIER :

07 61 96 00 11

Alexa VICHY :

06 79 18 35 05

Mélanie GIRAUD :

06 30 07 37 66

16 rue des Chartreux
03000 MOULINS

 Unapei

PAYS D'ALLIER
APEAH - ENVOL

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

SESSAD CLAIREJOIE



16 rue des Chartreux
03000 MOULINS